



Règlement 2026

Article 1 : Dénomination du Challenge

- Le nom officiel du Challenge 2026 est « **Bike4All MTB Trophy** »

Article 2 : Organisation du Challenge

- **L'ASBL Lux Sport Organisation (LSO)** a pour but de promouvoir la pratique du sport cycliste en général et du vélo tout-terrain en particulier. Elle a également pour objectif principal de proposer des compétitions VTT de proximité, conviviales, ludiques, à prix démocratique, d'un niveau technique accessible aux débutants désireux de se lancer dans la compétition et permettant également aux coureurs plus aguerris de prendre du plaisir.
- **L'ASBL Lux Sport Organisation (LSO)** coordonne l'ensemble du Challenge « **Bike4All MTB Trophy** ». Ces manches de type « compétition découverte » exclusivement organisées en province de Luxembourg se déroulent sous l'égide de la Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) et de sa section provinciale Luxembourgeoise.
- Chaque manche est organisée par un club ou groupement local qui assumera les tâches prévues dans le cahier des charges destinés aux organisateurs.

Article 3 : Courses et programme

- Le calendrier et le programme de chaque course se trouve sur le site internet officiel du Challenge : **www.l-s-o.be**
- Les courses ont lieu un dimanche ou un jour férié entre mars et septembre inclus. LSO se réserve le droit de d'attribuer certaines dérogations à cette règle suivant analyse au cas par cas.
- Les renseignements figurant sur le calendrier officiel sont donnés à titre indicatif. Chaque coureur doit s'assurer qu'aucune modification n'est intervenue, soit :
 - auprès de l'organisateur dont les coordonnées figurent sur le calendrier
 - en consultant les informations reprises sur notre site internet ou sur nos réseaux sociaux Facebook et Instagram

Programme d'une journée type :

11h00 à 11h30 : Retrait des plaques de cadre pour catégories Minimes F, Minimes G, Dames, Cadets et Juniors

11h45 : Placement en grille de départ

12h00 : Départ course Dames, Cadets et Juniors

12h03 : Départ course Minimes F et Minimes G

13h45 : Remise des prix pour catégories Minimes F, Minimes G, Dames, Cadets et Juniors

13h30 à 14h00 : Retrait des plaques de cadre pour catégories Espoirs, Elites, Masters 1, Masters 2 et Masters 3

14h15 : Placement en grille de départ

14h30 : Départ course Espoirs, Elites, Masters 1, Masters 2 et Masters 3

17h00 : Remise des prix

Article 4 : Catégories

- Course « A » (+/- 40 minutes de course) :
 - **Minimes F** (filles nées en 2012 ou en 2013, licenciées ou non)
 - **Minimes G** (garçons nés en 2012 ou en 2013, licenciés ou non)

- . Course « B » (+/- 60 minutes de course) :
 - **Dames** (dames nées en 2011 ou avant, licenciées ou non)
 - **Cadets** (garçons nés en 2010 ou en 2011, licenciés ou non)
 - **Juniors** (garçons nés en 2008 ou en 2009, licenciés ou non)
- . « Course C » (+/- 90 minutes de course) :
 - **Espoirs** (garçons nés entre 2004 et 2007 inclus, licenciés ou non)
 - **Elites** (garçons nés entre 1992 et 2003 inclus, licenciés ou non)
 - **Masters 1** (garçons nés entre 1982 et 1991 inclus, licenciés ou non)
 - **Masters 2** (garçons nés entre 1972 et 1981 inclus, licenciés ou non)
 - **Masters 3** (garçons nés en 1971 ou avant, licenciés ou non)
- Le nombre de tours à effectuer pour chacune des courses sera précisé au départ ou une fois le premier tour accompli.
- Les courses ne sont accessibles qu'aux sportifs qui atteindront minimum 13 ans en cours d'année (nés en 2013 et avant).
- Les courses ne sont pas accessibles aux coureurs utilisant un vélo avec assistance électrique.

Article 5 : Inscriptions

- Les inscriptions se feront obligatoirement via la plateforme **www.globalpacing.com** avec clôture des inscriptions à J-2 avant la date de la course.
- Le droit d'inscription par manche en inscription en ligne est de 7,00 € pour les Minimes F et G
- Le droit d'inscription par manche en inscription en ligne est de 12,00 € pour les autres catégories
- Les non-licenciés devront souscrire, en supplément, à une assurance journalière de 5,00 €
- Les inscriptions tardives (le jour même de la course aux mêmes horaires que les retraits des plaques de cadre) seront possibles moyennant une majoration du prix de 8,00 €.

Article 6 : Plaques de cadre

- Lors de sa première participation, le coureur se verra attribuer une plaque de cadre annuelle qu'il aura payé 10,00 € lors de son inscription.
- Afin d'encourager la participation des jeunes (nés entre 2008 et 2013 inclus), LSO prend en charge le coût de la plaque de cadre annuelle.
- Cette plaque de cadre annuelle valable pour toute la saison en cours ne sera ni reprise, ni remboursée, ni validée pour la saison suivante.
- En cas d'oubli, de perte ou de destruction, tout coureur pourra obtenir une nouvelle plaque de cadre annuelle pour la somme de 10,00 €.
- Seules les plaques de cadre fournies par LSO durant la saison en cours sont valables.
- Tout coureur ne possédant pas une plaque de cadre fournie par LSO se verra refuser le départ ou se fera mettre hors course.
- Les plaques de cadre doivent être placées de façon visible sur l'avant du guidon.
- Il est strictement interdit de découper et de plier les plaques de cadre.
- En cas de terrain boueux empêchant la lisibilité du numéro de plaque de cadre par les arbitres, il est demandé au coureur de nettoyer grossièrement cette dernière avant chaque passage de la ligne d'arrivée afin de la rendre lisible par les arbitres sous peine de ne pas se faire pointer.

Article 7 : Grille de départ

- Lors de la première manche, l'ordre de mise en grille se fait suivant les points récoltés lors de la saison précédente et ensuite suivant l'ordre d'inscription.
- Pour les manches suivantes, l'ordre de mise en grille se fait suivant le classement général et ensuite suivant l'ordre d'inscription des nouveaux participants.
- Les coureurs doivent se trouver dans la zone de départ minimum 15 minutes avant l'heure de départ.
- Le concurrent qui ne sera pas présent lors de son appel, prendra le départ en fin de grille.
- Les coureurs inscrits tardivement prendront le départ en fin de grille quelque soit leur place au classement général.

Article 8 : Classements de la course

- Les trois premiers de chacune des 10 catégories se verront attribuer un prix par l'organisateur.
- Les résultats complets de la course sont publiés sur le site **www.globalpacing.com** quelques minutes après l'arrivée du dernier coureur.
- Les réclamations relatives au classement de la course doivent s'effectuer au plus tard le lendemain de la course par mail à l'adresse : **info@l-s-o.be**
- Répartition des points :
 - 1^{er} : 300 pts
 - 2^{ème} : 294 pts
 - 3^{ème} : 289 pts
 - 4^{ème} au 10^{ème} : 285 pts => 267 pts (3 pts d'écart par place)
 - 11^{ème} au 20^{ème} : 265 pts => 247 pts (2 pts d'écart par place)
 - 21^{ème} au 166^{ème} : 246 pts => 101 pts (1 pt d'écart par place)
 - 167^{ème} au dernier : 100 pts
 - Abandon (coureur ne franchissant pas la ligne d'arrivée) : 60 pts
 - Mise Hors-course : 0 pt
- La répartition des points se fera en fonction du classement général de chacune des 3 courses (« Minimes F & Minimes G », « Dames, Cadets et Juniors » et « Espoirs, Elites, Masters 1, Masters 2 et Masters 3 »).
- En cas d'ex-aequo, les coureurs concernés se verront attribuer le nombre de points correspondant à la 1ère place ex-aequo.
- En cas d'arrêt forcé de la course pour raison de sécurité ou autre, le classement pris en compte sera celui enregistré lors du dernier passage en date de la ligne d'arrivée.

Article 9 : Ravitaillement et assistance technique

- Le ravitaillement et l'assistance technique sont libres sur tout le parcours et doivent se faire dans le respect le plus strict de la sécurité et des autres coureurs, ainsi qu'en veillant à ne pas entraver le bon déroulement de la course.
- Il est formellement interdit de changer le vélo complet, seul le changement de roues et de pièces est autorisé.

Article 10 : Protection de la nature

- Il est formellement interdit de jeter de détritrus (pipettes, emballages, ...) dans la nature sous peine de se voir infliger une pénalité en points par les arbitres. Ceci afin de respecter la nature et ses occupants ainsi que les propriétés privées ou publiques qui nous accueillent gracieusement.

Article 11 : Arrivée - Coureurs doublés

- L'arrivée est proclamée lorsque le premier coureur à avoir accompli le nombre de tours impartis franchit la ligne d'arrivée. La course est alors terminée pour chaque coureur lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée, même s'il a parcouru un ou plusieurs tours en moins que prévu (s'il a été doublé).

Article 12 : Sécurité après l'arrivée

- Afin de garantir la sécurité des participants en course, il est interdit à chaque coureur ayant terminé sa course de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse, et ce sauf si autorisation des arbitres.

Article 13 : Classement général du Challenge

- Le classement général individuel du Challenge est établi en totalisant les points récoltés lors de chacune des courses du calendrier.
- Un classement général et par catégorie est établi pour les courses « Minimes F » et les « Minimes G ».
- Un classement général et par catégorie est établi pour les courses « Dames, Cadets et Juniors ».
- Un classement général et par catégorie est établi pour les courses « Espoirs, Elites, Masters 1, Masters 2, Masters 3 ».
- En cas d'ex-aequo, les coureurs seront départagés par le nombre de courses disputées et ensuite par la meilleure place obtenue.
- Une neutralisation arrondie à 20% du nombre de courses (y compris l'absence de participation) est organisée.
 - 11 courses inscrites au calendrier initial du Challenge ($11 \times 20\% = 2,2 \Rightarrow 2$ neutralisations).
 - 12 courses inscrites au calendrier initial du Challenge ($12 \times 20\% = 2,4 \Rightarrow 2$ neutralisations).

- 13 courses inscrites au calendrier initial du Challenge ($13 \times 20\% = 2,6 \Rightarrow 3$ neutralisations).
- Un bonus final sera attribué suivant le nombre de participations :
 - 40 points de bonus pour chaque coureur ayant participé à la totalité des manches.
 - 20 points de bonus pour chaque coureur ayant participé à la totalité des manches moins une.
 - 10 points de bonus pour chaque coureur ayant participé à la totalité des manches moins deux.
- Le classement général actualisé sera publié sur le site internet officiel **www.l-s-o.be** dans un délai maximum de 3 jours après chaque course.
- Dès cette publication, tout coureur disposera d'un délai de 5 jours pour adresser toute réclamation se rapportant au classement général du Challenge par mail à l'adresse : **info@l-s-o.be**
- La répartition des prix de fin de saison en nature et/ou en espèce se fera sur base du seul critère de fidélité au Challenge (c'est-à-dire du nombre de courses disputées durant la saison).
- Un effort tout particulier sera fait pour les jeunes de moins de 19 ans.

Article 14 : Divers

- Toute participation à l'une des manches de ce Challenge permettra à LSO de bénéficier des droits à l'image des participants à des fins promotionnelles.
- Tout ce qui n'y est pas précisé dans ce règlement tombe sous l'autorité du règlement UCI/RLVB/FCWB.
- LSO se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.
- Le fait de participer à une compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

